

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coût des plateformes numériques Question écrite n° 31786

Texte de la question

Mme Fabienne Colboc attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur la connaissance, par le grand public et par les élus, du coût des plateformes numériques pour l'État. Au lancement de l'application « StopCovid », M. le secrétaire d'État a lui-même rendu public le coût de fonctionnement mensuel de l'application. Ainsi, elle désirerait connaître le coût global de fonctionnement (maintenance, hébergement web et mobile) d'une plateforme telle que tabac-info-service.fr.

Texte de la réponse

Les dépenses de Santé publique France portant sur la plateforme téléphonique tabac info-service (TIS) ne peuvent pas être comparées à celles pour l'application StopCovid pour laquelle il n'y a pas de plateforme téléphonique adossée. A titre de comparaison, il convient donc de s'intéresser aux coûts de la seule application, gérée par la caisse nationale de l'assurance maladie, et non à la plateforme téléphonique, gérée par Santé publique France. L'application de Tabac Info Service, mise gratuitement à disposition du public sur les stores, constitue un des canaux de ce dispositif pour offrir la possibilité d'un accompagnement des personnes depuis la prise de décision à l'arrêt du tabac. Elle dénombre 1,3 million de téléchargements par an et est également utilisée dans le cadre du service Sophia de l'assurance maladie pour accompagner les personnes diabétiques ou asthmatiques dans l'arrêt du tabac. Son coût annuel de fonctionnement, couvrant les dépenses pour les licences logiciel, l'hébergement et la maintenance, s'élève à 118 000 € hors taxes.

Données clés

Auteur: Mme Fabienne Colboc

Circonscription: Indre-et-Loire (4e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 31786 Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Transition numérique et communications électroniques

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 octobre 2020

Question publiée au JO le : <u>11 août 2020</u>, page 5405 Réponse publiée au JO le : <u>23 mars 2021</u>, page 2650